

Annexe 1 - Auxiliaires médicaux : titres et diplômes éligibles

PROFESSIONS		DIPLOMES D'ETAT ELIGIBLES			
Auxiliaires médicaux (titre II du code de la santé publique)	Spécialités	Diplômes d'Etat en vigueur (à la date de signature de la présente circulaire)		Diplômes d'Etat couvrant une période antérieure (avant le 1 ^{er} janvier 2012)	
		Intitulé	Références réglementaires	Intitulé (s)	Références réglementaires
Infirmier (titre I*)	---	Diplôme d'Etat d'infirmier	Arrêté du 21 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	Diplôme d'Etat d'infirmier	premier diplôme, session 1995
	Infirmier anesthésiste	Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialiste en anesthésie-réanimation intitulé antérieur à décembre 1991 > Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste : nouvel intitulé depuis décembre 1991	premier diplôme, session (sachant que les diplômés du régime précédent (diplôme du 9 août 1960) sont également éligibles)
	Infirmier de bloc opératoire	Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	Arrêté du 27 avril 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération intitulé antérieur à janvier 1992 > Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : nouvel intitulé depuis janvier 1992	premier diplôme, session 1992
	Infirmier de pratique avancée	Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	Arrêté du 16 juillet 2010 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	premier diplôme, session 1990
Masseur kinésithérapeute (titre II)	---	Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute	Arrêté du 2 novembre 2010 relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute modifié	Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute	premier diplôme, session 1963
	---	Diplôme d'Etat de pédicure podologue	Arrêté du 3 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure podologue	Diplôme d'Etat de pédicure podologue	premier diplôme, session 1994
Ergothérapeute (titre II)	---	Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute	Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	premier diplôme, session 1979
	---	Diplôme d'Etat de psychomotricien	Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien	Diplôme d'Etat de psychomotricien	premier diplôme, session 1977
Orthophoniste (titre II)	---	Certificat de capacité d'orthophoniste	Decret n° 2013-796 du 30 août 2013 relatif au régime de études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste	Certificat de capacité d'orthophoniste	premier diplôme, session 1970
	---	Certificat de capacité d'orthoptiste	Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste	Certificat de capacité d'orthoptiste	premier diplôme, session 1970
Manipulateur d'électroradiologie médicale (titre V)	---	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	premier diplôme, session 1993
	---	Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	Decret n° 2012-981 du 21 août 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique Décret n° 2012-1113 du 22 septembre 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	premier diplôme, session 1995
Technicien de laboratoire médical (titre V)	---	Diplôme de technicien de laboratoire médical*	Arrêté du 21 août 1996 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical** (inséré par l'arrêté du 15 mars 2010)	Diplôme de technicien en analyses biomédicales	premier diplôme, session 1999
	---	Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	Arrêté D 133-4 du code de l'éducation N.B. Décret n° 2001-630 du 10 juillet 2001, codifié en 2013	Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	premier diplôme, session 2004
Prothésiste et orthésiste (titre V)	---	BTS prothésiste-orthésiste**	Arrêté du 28 juillet 1997 portant délibération et liste des conditions de délivrance de brevet de technicien supérieur Prothésiste-orthésiste	Brevet de technicien supérieur prothésiste-orthésiste	premier diplôme, session 1975
	---	DEUST Préparateur technicien en pharmacie (titre IV du Livre II)	Arrêté du 16 juillet 1998 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques - Préparateur technicien en pharmacie	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques - Préparateur technicien en pharmacie	

* N.B. TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL : le BTS Analyse de biologie médicale et le DUT de génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques permettent d'accéder à la profession de technicien de laboratoire médical. Cependant, les titulaires de ces diplômes ne peuvent pas bénéficier des dispositions de l'arrêté du 24 mars 2017, en raison de la durée du cursus y conduisant (2 ans).

** N.B. PROTHESISTE-ORTHESISTE : le BTS de prothésiste-orthésiste sanctionne un cursus de 3 ans, contrairement à la plupart des autres BTS. C'est un diplôme de niveau III.